

**Séance du 02 Décembre 2021 à 18h00**

**DELIBERATION N° 2021\_43**

**Objet : Election du ou de la 13<sup>ème</sup> Vice-Président(e) du SEMOCTOM**

L'an deux mil vingt et un, le deux du mois de décembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC des Coteaux Bordelais</b>				<b>CDC Convergence Garonne</b>			
Monsieur BARGUE	Ex	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Monsieur CAZE	X	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH		Madame LHOMET		Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur CAZENABE		Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	X	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT		Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	Ex	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		<b>CDC du Secteur Saint-Loubès</b>			
Monsieur BISCAICHIPY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	Ex	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	X	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
<b>CDC de Castillon Pujols</b>				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE		Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	Ex	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX		Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
<b>CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers</b>				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame ORNON	X
Madame REVAULT		Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		<b>Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers</b>			
Monsieur MONGET	Ex	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON	X	Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	Ex	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT		Madame BREAUD		<b>CDC du Créonnais</b>			
Monsieur BUISSERET	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO		Madame SIMON		Monsieur TARBES	Ex	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ		Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA	Ex	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	X	Madame RACHINEL	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM  
Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire  
Monsieur VEYSSIERE, Conseiller Technique du SEMOCTOM

Pouvoirs :

Monsieur TARBES donne pouvoir à Monsieur AUBY  
Madame DAN DOMPIERRE donne pouvoir à Madame DOREAU  
Monsieur MONGET donne pouvoir à Monsieur PAGES  
Madame FAURE donne pouvoir à Monsieur LABRO  
Monsieur SEVAL donne pouvoir à Madame BAGOLLE

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Régis PUJOL

<b>Nombre de membres</b>	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 29	
<i>Date de convocation</i>	26 Novembre 2021		

Conformément à la loi la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres physiquement présents en exercice jusqu'au 31 juillet 2022.

\*\*\*\*\*

**Rapporteur** : Monsieur AUBY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2019 autorisant la modification des statuts du SEMOCTOM, conformément à la délibération du Comité Syndical du 15 mai 2019 n°2019\_19,  
**Vu** les statuts du SEMOCTOM en vigueur, notamment son article 10,  
**Vu** la délibération n°2020\_28 du 31 juillet 2020 déterminant le nombre de Vice-Président(e) à 13,  
**Vu** la délibération n°2020\_41 du 31 juillet 2020 relative à l'élection du 13<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Pierre COTSAS,

**Considérant que** Monsieur Pierre COTSAS, ne peut plus exercer ses fonctions de délégué et de Vice-président au sein du SEMOCTOM, suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 9 juin 2021, prononçant l'annulation des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ; et à la nomination d'une délégation spéciale dans la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2021,

**Considérant qu'il** convient de procéder à une nouvelle élection du 13<sup>ème</sup> Vice-Président ou Vice-Présidente,

**Attendu que** la CDC des Rives de la Laurence par délibération n°2021-09-03 du 23 septembre 2021 a procédé à la désignation de 3 délégués titulaires pour siéger au SEMOCTOM dont Monsieur Pierre COTSAS,

**Considérant que** le 13<sup>ème</sup> Vice-Président du SEMOCTOM état un délégué de la Communauté de Communes des Rives de la Laurence, il est fait appel à candidature d'un délégué de la Communauté de Communes des Rives de la Laurence,

**Considérant que** chaque délégué(e) peut se porter candidat(e) ou proposer la candidature d'un(e) autre délégué(e) comme stipulé dans les statuts, tout autre candidature sera reconnue conforme,

**Considérant que** les Vice-Président(es) sont élu(e) au scrutin secret uninominal conformément aux statuts du SEMOCTOM,

**Considérant qu'**est élu(e) Vice-Président ou Vice-Présidente le ou la candidate qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

**Considérant que** si après deux tours de scrutins, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin est organisé et est élu(e) Vice-Président ou Vice-Présidente, le ou la candidate qui a obtenu la majorité relative (candidat ou candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix),

**Considérant qu'**en cas d'égalité de voix, est élu(e) le ou la candidate le plus âgé(e),

**Attendu que** le Président, Monsieur Jean-François AUBY propose la candidature de **Monsieur Pierre COTSAS** au poste de 13<sup>ème</sup> Vice-Président,

**Considérant qu'**après appel à candidature, aucun autre délégué ne se porte candidat :

Après audition du candidat, Monsieur AUBY fait procéder à un vote à bulletin secret. Après le vote de l'ensemble des délégués le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Inscrits :	57
Votants :	34
Abstentions :	0
Blancs :	2
Nuls :	0
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :

Monsieur CAUSSADE : 1 voix

Monsieur Pierre COTSAS : 31 voix

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, **Monsieur Pierre COTSAS, est élu 13<sup>ème</sup> Vice-Président du SEMOCTOM.**

**Fait à Saint-Léon, le 08 décembre 2021**

Pour copie certifiée conforme.


  
 Le Président,  
**Jean-François AUBY**